



Conseil du développement industriel

Trente-septième session

Vienne, 10-12 mai 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Objectifs du Millénaire pour le développement: contributions de l'ONUDI

Objectifs du Millénaire pour le développement: contributions de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Etabli conformément à la résolution GC.13/Res.6, le présent document fournit des renseignements sur les moyens spécifiques par lesquels l'ONUDI contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	2
II. Contributions de l'ONUDI à la réalisation des OMD	7-27	3
III. Contributions supplémentaires	28-32	8
IV. Mesures à prendre par le Conseil	33	10

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, établi conformément à la résolution GC.13/Res.6 de la Conférence générale, le rapport du Directeur général sur le rôle crucial des secteurs productifs dans l'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et sur la manière dont l'ONUDI peut encore contribuer à ce processus.

2. Dans les OMD fixés dans la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000, les dirigeants du monde se sont engagés à coopérer à l'échelle mondiale pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie, la malnutrition et la dégradation de l'environnement. L'action à mener pour faire avancer le bien-être, les droits, les libertés et la sécurité pour l'humanité tout entière s'inscrit dans un cadre défini dans la Déclaration et les OMD représentent un ensemble de résultats concrets et quantifiables devant contribuer à la réalisation de ces objectifs.

3. Une décennie plus tard, les progrès notables faits dans certains domaines, ont été surtout rendus possibles par une volonté politique forte, la mondialisation et les taux élevés de croissance économique enregistrés par des pays en plein essor comme la Chine et l'Inde. Les pays en développement ont également été nombreux à faire la preuve de leur aptitude à réaliser des avancées remarquables en matière de croissance économique grâce au développement de leurs capacités productives qui leur permettait de sortir une partie de la population de la pauvreté. A cet égard, l'histoire montre qu'aucun pays n'a réussi à progresser sur la voie du développement sans consacrer des investissements adéquats aux secteurs industriel et manufacturier. Les succès remportés par des pays d'Asie de l'Est montrent que les stratégies industrielles judicieusement formulées et appliquées peuvent améliorer la situation économique et sociale. La réalité est toutefois que, dans la plupart des régions en développement, le progrès a été trop lent et trop inégal pour atteindre les cibles visées dans les OMD. Ce qui a été acquis à l'échelle mondiale est pour beaucoup dû à la réduction spectaculaire de la pauvreté enregistrée en Asie de l'Est. Dans l'Afrique subsaharienne en revanche, le nombre de personnes vivant dans la misère a progressé en 2005 de 100 millions par rapport à 1990¹.

4. Nous ne sommes plus que cinq ans avant la date butoir fixée pour la réalisation des engagements pris dans les OMD et le risque de ne pas atteindre un certain nombre de cibles se concrétise de plus en plus. Même si certains signes de redressement commencent à apparaître, les récentes crises économique, alimentaire et pétrolière ont ralenti le progrès et dans certains cas annulé les avancées réalisées. Selon certaines études, l'augmentation du prix des denrées alimentaires enregistrée en 2007 et 2008 a réduit à la pauvreté plus de 100 millions de personnes et la crise économique et financière mondiale 200 millions de personnes supplémentaires. Le manque d'emplois dû au ralentissement économique exaspère encore la situation et les problèmes les plus graves semblent se poser dans les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement.

¹ Sauf indication contraire, des chiffres mentionnés, sont tirés de la publication "Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement".

5. Par ailleurs, les pays en développement et les pays en transition touchés par la crise ont été la proie de l'effondrement des marchés boursiers, de l'inversement des mouvements de capitaux, de la réduction de l'aide publique au développement (APD), de la chute des exportations et du renchérissement des crédits. Par leurs prix élevés, les produits de base avaient permis ces cinq dernières années aux pays en développement de se procurer des recettes non négligeables en les exportant, mais la chute brutale des cours a fermé cette voie. En outre, la chute de l'énergie et des denrées alimentaires a tout particulièrement augmenté le coût global des importations pour les pays en développement.

6. Lorsque les dirigeants mondiaux et les partenaires de développement se réuniront en septembre 2010, dans le cadre du Sommet de l'Assemblée générale sur les suites données à la Déclaration du Millénaire, pour examiner les progrès faits vers la réalisation des OMD, il leur faudra absolument renouveler les engagements et refonder des partenariats afin d'imprimer l'impulsion nécessaire à l'action finale à mener d'ici à 2015. Ils devront donc convenir du financement, de l'appui technique et des partenariats nécessaires pour atteindre les OMD. Il faudra aussi consacrer une attention et des ressources accrues au développement des capacités productives afin de fonder la croissance économique sur une assise durable. Dans un monde où les économies sont interdépendantes et les problématiques toutes liées, les défis que pose le changement appellent une coopération internationale accrue.

II. Contributions de l'ONUDI à la réalisation des OMD

7. L'objectif de développement primordial de l'ONUDI qui est énoncé dans le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013, définit le contexte dans lequel l'Organisation se propose d'exécuter le mandat que lui ont confié les Etats Membres et de contribuer à la réalisation des OMD. Dans son effort pour sortir des personnes de la pauvreté, l'ONUDI se concentre donc sur le développement des activités industrielles et des capacités productives. A l'heure de la mondialisation, le développement industriel reste un moyen puissant de promouvoir le bien-être de l'humanité et l'intérêt commun comme prévu dans les OMD. Les activités que l'ONUDI entreprend pour favoriser le développement industriel relèvent de trois priorités thématiques: réduction de la pauvreté grâce à des activités productives (liée aux objectifs 1 et 3), renforcement des capacités commerciales (liée à l'objectif 8) et environnement et énergie (liée à l'objectif 7).

Objectif 1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

8. Au cours de la période 1990-2005, le nombre de personnes disposant de moins de 1,25 dollar par jour est tombé de 1,8 à 1,4 milliard. On se rend toutefois de plus en plus compte que certains des progrès majeurs faits dans la lutte contre l'extrême pauvreté seront compromis par la suite du ralentissement économique mondial. Selon les estimations, le nombre de personnes vivant dans la misère avait dépassé en 2009 de 55 à 90 millions le nombre prévu avant la crise.

9. La réduction de la pauvreté visée par les cibles et indicateurs de l'objectif 1 reste au centre de l'appui que l'ONUDI fournit aux pays en développement, en partant de la conviction que la croissance économique soutenue, qui peut résulter d'un développement industriel piloté par le secteur privé, offre le meilleur moyen de

réduire la pauvreté. L'industrie offre un volet important du processus de développement de l'esprit d'entreprise, d'investissement industriel, de progrès technologique, de mise à niveau des compétences et de création d'emplois décents. Grâce aux liens intersectoriels, le développement industriel peut aussi aider à jeter les bases d'un secteur agricole plus efficace et plus efficient et d'un secteur tertiaire prospère. Ces facteurs contribuent tous à l'amélioration de la productivité et à une croissance favorable aux plus démunis et, partant, à une amélioration des conditions de vie.

10. Les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises (PME) sont les principales sources d'activités économiques appuyant les gains de productivité et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Ils sont capables de proposer un travail productif et décent et d'augmenter les investissements dans le pays. Le développement de l'entrepreneuriat et l'appui à l'expansion du secteur privé sont et resteront un élément central des programmes par lesquels l'ONUDI s'efforce de lutter contre la pauvreté. Les moyens mis en œuvre comprennent la valorisation de la ressource humaine, le transfert de compétences et de savoir-faire et la constitution de réseaux d'entrepreneurs et de PME. L'accent est également mis sur la définition de politiques, programmes et cadres réglementaires propres à créer un environnement propice à l'expansion des PME, et menant notamment à une croissance profitant aux plus démunis et à une atténuation de la pauvreté.

11. Le développement de la chaîne de valeur agricole est un autre aspect important de la contribution que l'ONUDI apporte à la réalisation de l'objectif 1. L'Organisation s'efforce d'améliorer la compétitivité et la productivité des PME transformatrices de produits agricoles, notamment en milieu rural, grâce au renforcement des capacités et à la mise en place de structures institutionnelles d'appui. En outre, des conseils techniques sont fournis pour développer la filière des machines agricoles et établir des centres ruraux de transfert technologique, le tout accompagné de l'organisation appropriée de la réparation et de l'entretien des outils agricoles et du matériel agro-industriel de base en milieu rural. Le programme contribue à la réduction de la pauvreté non seulement en offrant des perspectives économiques aux personnes démunies mais aussi en adoptant une optique globale qui encourage leur participation à la prise de décisions, cherche à surmonter les préjugés sexistes et donne aux pauvres les moyens d'exploiter ces possibilités économiques.

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

12. L'effet négatif de la crise alimentaire et économique sur la réduction de la pauvreté se répercute aussi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Selon des résultats préliminaires de différentes études, les inégalités entre les sexes se perpétuent, en ce qui concerne en particulier les emplois pour femmes productifs et décents. À l'échelle mondiale, la part des femmes dans la main d'œuvre rémunérée ne relevant pas du secteur agricole accuse une très légère augmentation. En Afrique subsaharienne, l'agriculture emploie 64 % de femmes, et les femmes, occupant cependant la plupart du temps des postes précaires, représentent 55 % de la main-d'œuvre. Selon le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2009, la cible fixée pour 2005 en ce qui concerne l'Objectif 3 n'a pas été atteinte. D'où la nécessité pour tous les partenaires de développement de redoubler d'efforts et d'engagement pour atteindre cet objectif.

13. Pour ce qui est de l'ONUDI, l'action en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes relève surtout de l'élément de programme entrepreneuriat rural, féminin et juvénile, qui propose des possibilités de formation à l'entrepreneuriat pour aider à asseoir le développement du secteur privé sur une base viable. Le programme qui s'adresse tout spécialement à des femmes et des jeunes chefs d'entreprise vise à les mettre en mesure de passer du secteur informel au secteur formel et à faire en sorte que le cadre réglementaire et administratif dans lequel ils travaillent soit exempt de tout parti pris sexiste. Les programmes de formation à l'entrepreneuriat, que de nombreux établissements de l'enseignement secondaire et professionnel ont adoptés en Afrique, proposent une stratégie de développement, partant de la base, de l'esprit d'entreprise chez des garçons et des filles, afin d'inciter ceux-ci à envisager, dans une optique positive, la création d'une entreprise et le travail pour compte propre.

14. En dehors des programmes de coopération technique, l'ONUDI est aussi résolue à assurer pleinement la parité entre les sexes dans l'ensemble de ses programmes, projets et pratiques. Elle vient de mettre à jour sa politique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour honorer ainsi les engagements en matière de parité entre les sexes pris au niveau intergouvernemental et au sein du système des Nations Unies tout entier. Elle envisage de mener à l'échelle de l'Organisation, des actions de formation concernant la problématique homme/femme pour donner ainsi à l'ensemble de ses fonctionnaires les moyens nécessaires pour adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.

Objectif 7: Assurer un environnement durable

15. L'évolution actuelle de la consommation et de la démographie exerce une pression considérable sur les systèmes naturels de notre planète. À l'échelle mondiale, les émissions de CO₂ ont continué de monter, atteignant 29 milliards de tonnes fin 2006. Les émissions par habitant restent les plus élevées dans les pays développés – près de 12 tonnes de CO₂ par personne – contre 3 tonnes environ dans les régions en développement et 0,8 tonne en Afrique subsaharienne. L'élimination des hydrofluorocarbones, la gestion des stocks de substances appauvrissant la couche d'ozone existants et les mesures à prendre pour empêcher l'apparition d'un commerce illégal dès que des substances essentielles auront été éliminées continuent également à poser de gros problèmes. Par ailleurs, on s'inquiète de plus en plus, au niveau international, de ce que les pays en développement risquent de souffrir particulièrement du changement climatique, puisqu'ils n'ont pas les moyens de parer aux effets qui en résulteraient par exemple pour la production agricole, la productivité de la main-d'œuvre, la santé publique et les déplacements de la population à l'intérieur des pays.

16. Depuis longtemps l'ONUDI est consciente que l'industrie doit s'occuper des problèmes environnementaux et adopter des méthodes de production plus propres afin d'inverser la tendance à l'épuisement des ressources naturelles de notre planète. Presque 40 % des émissions mondiales de CO₂ sont imputables aux activités industrielles. Les efforts que l'ONUDI fait dans le cadre de son initiative en faveur de l'industrie verte pour découpler croissance économique et impact sur l'environnement intéressent donc au plus haut point les mesures à prendre pour relever les défis posés par le changement climatique. Depuis longtemps, l'Organisation fournit des services d'appui et de renforcement des capacités pour

favoriser l'évolution vers une trajectoire de croissance fondée sur l'utilisation efficiente des ressources.

17. L'ONUDI, par exemple, a mis en place plusieurs réseaux et centres de technologie qui soutiennent la mise en place des moyens locaux nécessaires pour appliquer des stratégies de nature à atténuer les effets du changement climatique aux niveaux régional et national. Il s'agit notamment des centres nationaux pour une production plus propre créés avec le concours de l'ONUDI et du PNUE, qui aident actuellement les entreprises de plus de 40 pays en développement ou en transition à faire le point de la situation et à adopter des technologies moins polluantes. La portée de ce programme doit être étendue afin de donner aux pays les moyens de faciliter et de gérer le transfert, l'adaptation et la transposition de technologies écologiquement rationnelles et la mise au point de produits viables.

18. L'utilisation plus efficiente des ressources intéresse aussi le secteur énergétique, en particulier si elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la production et à l'utilisation d'énergie, à l'extraction et à la transformation de matières premières, au transport et à l'élimination des déchets. Le programme énergétique de l'ONUDI a deux volets clefs: a) promouvoir l'utilisation plus propre et plus efficiente de l'énergie par l'industrie; et b) faciliter des activités productives, notamment en milieu rural, grâce à la mise en place de moyens modernes d'approvisionnement en énergie renouvelable.

19. L'ONUDI contribue par exemple à augmenter les capacités de production et la compétitivité des PME et des entreprises agro-industrielles par l'intermédiaire de miniréseaux ruraux fondés sur l'énergie renouvelable. Si elle remplace les générateurs électriques actuellement utilisés qui fonctionnent au gazole par des sources d'énergie renouvelable dans les zones rurales isolées, la collectivité visée devient moins tributaire des combustibles fossiles traditionnels. La combinaison de services intéressant l'énergie durable et d'activités productives permet aux intéressés d'avoir accès à ces services tout en assurant le respect de l'environnement.

Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

20. La mondialisation et l'interdépendance des marchés mondiaux sont désormais des caractéristiques fondamentales de l'économie mondiale et le resteront fort probablement dans un avenir prévisible. L'objectif 8 relatif à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement concerne au fond la mise en place d'un système commercial ouvert, régulé, sûr et non discriminatoire. L'expérience montre toutefois que la mondialisation, assortie de mesures de libéralisation des marchés, ne procure pas forcément des avantages accrus aux pays en développement. Un régime commercial réellement préférentiel est surtout réservé aux PMA qui semblent en profiter pour la plupart de leurs exportations de produits à forte intensité de main-d'œuvre, comme les produits agricoles, les vêtements et les textiles. Les PMA d'Afrique et les petits États insulaires en développement ont obtenu des préférences non négligeables pour leurs exportations d'articles d'habillement, mais les PMA d'Asie, premiers exportateurs de ces marchandises, restent assujettis aux droits de douane les plus élevés. La proportion des exportations des pays en développement bénéficiant d'un traitement préférentiel effectif d'admission en franchise a fluctué autour de 20 % au cours des 10 dernières années.

21. L'ONUDI aide les pays en développement et les pays en transition à accéder aux marchés internationaux en renforçant leurs capacités d'offre et en respectant les normes utilisées sur les marchés internationaux. Par son programme de renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI appuie le développement d'institutions publiques et privées capables de définir des politiques et stratégies commerciales fondées sur une analyse économique et statistique; de fixer des objectifs de performance compétitive au niveau des secteurs et des produits; et d'établir des bases de données commerciales répertoriant notamment les obstacles techniques au commerce. Des services d'appui technique intéressant la productivité des entreprises et le renforcement des capacités institutionnelles par des services d'expert, des programmes de formation, des voyages d'étude, la fourniture de matériel, la mise au point d'outils et de méthodologies et l'exécution de projets pilotes de démonstration susceptibles d'être imités sont également fournis.

22. L'ONUDI contribue en outre à la mise en place d'un système commercial ouvert, régulé, sûr et non discriminatoire en rendant les pays en développement mieux à même de respecter les normes internationales grâce à des actions de sensibilisation et à la diffusion du savoir-faire et de la documentation nécessaires. Elle soutient également la mise en place d'une infrastructure de métrologie et de services d'étalonnage pour obtenir que les produits destinés aux marchés mondiaux fassent l'objet d'essais conformes aux normes internationales et aux exigences de conformité.

23. Pour l'ONUDI, l'importance des partenariats stratégiques pour le développement est fondée sur la conviction qu'aucun organisme des Nations Unies agissant isolément ne peut relever effectivement tous les défis. En combinant capacités et effets de synergie, les actions de développement ont de meilleures chances de toucher la population et d'en améliorer les conditions de vie. L'ONUDI collabore et établit des partenariats avec de nombreux organismes des Nations Unies, institutions financières internationales, banques régionales de développement et organisations de coopération régionale. Elle coopère aussi avec des agences bilatérales, des entreprises privées, la société civile et le monde universitaire.

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

24. Tout en ne relevant pas directement des cibles visées par l'objectif 6, les activités de coopération technique de l'ONUDI contribuent indirectement à la lutte contre les maladies et à l'amélioration de la santé publique. Dans son action, l'ONUDI se concentre en particulier sur deux domaines d'action distincts qui intéressent la santé publique en général: a) les risques industriels qui ont un impact sur la santé publique, soit directement par des émissions et déchets industriels ou le contact au lieu de travail avec des matières dangereuses et toxiques, ou indirectement par les effets sur l'environnement liés à l'industrie et par des catastrophes résultant des activités humaines; b) les biens et les apports industriels dont un système de santé publique a besoin pour fonctionner: notamment produits pharmaceutiques abordables, produits industriels à usage médical, approvisionnement sûr en énergie, compétences de gestionnaire et compétences techniques.

25. Il y a une dizaine d'années, par exemple, l'absence de connaissances sur la chimie et les processus atmosphériques a entraîné une réduction considérable de l'épaisseur de la couche d'ozone dans l'atmosphère. Une multiplicité de produits

chimiques fabriqués par l'homme et de substances considérés comme appauvrissant la couche d'ozone attaquaient et détruisaient cette couche. Ces quinze dernières années, l'ONUDI a aidé plus de 63 pays à réduire de plus de 30 % leur production et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone grâce au programme d'élimination de ces substances exécuté au titre du Protocole de Montréal. Il s'agit là d'une étape importante vers la reconstitution de la couche d'ozone et l'atténuation des effets nocifs des rayons ultraviolets sur la santé de l'homme et sur l'environnement. Le programme a permis aux pays en développement de fabriquer à un prix abordable des inhalateurs de doses libres de chlorofluorocarbène, qui sont un outil médical essentiel largement utilisés par les personnes souffrant d'affections respiratoires.

26. En vertu de la Convention de Stockholm, dont l'objet consiste à protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants, l'ONUDI a aidé les États Membres à réduire ou à éliminer la production, l'utilisation et la distribution de ces polluants et de substances chimiques apparentées. Les polluants organiques persistants constituent un groupe de produits chimiques industriels qui s'accumulent dans le tissu adipeux des organismes vivants et sont toxiques pour les hommes et pour les animaux. Ils sont indégradables et peuvent être transportés au-delà des frontières nationales, être déposés loin de leur point d'émission et s'accumuler dans des écosystèmes terrestres et aquatiques. Dans de nombreux pays en développement, il faut d'urgence s'occuper du risque pour la santé publique que constitue l'exposition aux polluants organiques persistants, par contact direct ou par la consommation de l'eau ou de produits alimentaires contaminés. L'ONUDI aide en particulier les pays en développement et les pays en transition à mettre au point des plans nationaux d'application et des activités d'appui dans le cadre de la Convention de Stockholm.

27. Le programme concernant l'augmentation de la production locale de médicaments génériques essentiels dans les pays en développement est un autre exemple pertinent de la contribution indirecte que l'ONUDI apporte à la réalisation de l'objectif 6. Le programme qui touche à la fois à la santé publique et à un développement industriel piloté par le secteur privé vise à aider les fabricants de produits pharmaceutiques des pays en développement à prendre pied sur le marché des médicaments essentiels. Dans le cadre de ce programme, l'ONUDI s'emploie à accroître, dans des pays en développement, la disponibilité de médicaments génériques essentiels pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, en y encourageant la fabrication de médicaments de qualité à un prix compétitif. Pour améliorer la compétitivité des pays en développement, le programme préconise l'utilisation de la marge de manœuvre en matière de propriété intellectuelle que l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ménage aux PMA.

III. Contributions supplémentaires

28. L'un des principaux enseignements tirés de l'action en faveur du développement menée au cours de la dernière décennie est qu'il faut envisager le développement dans une optique structurelle à long terme et non rechercher des solutions à court terme. Ceci nécessitera des investissements importants propres à stimuler une croissance favorable aux plus démunis et la réduction de la pauvreté.

Comme il est souligné dans le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2009, le financement d'un certain nombre de programmes nécessaires pour atteindre diverses cibles visées dans les OMD, en particulier l'objectif 5 sur la santé maternelle pose de toute évidence certains problèmes. Les raisons en sont à la fois une baisse des recettes d'exportation, la dégradation dans les pays en développement du rapport entre le service de la dette et les recettes d'exportation, et une réduction des apports d'aide publique au développement creusée par le ralentissement économique. L'aptitude des pays en développement à financer des programmes de développement social est donc sérieusement compromise. L'activité économique mondiale ayant considérablement régressé en 2009, le nombre de pays développés prenant l'engagement d'accroître leur aide diminuera fort probablement. L'évolution de l'environnement mondial et la menace posée par le changement climatique compliquent encore la situation. Les gouvernements des pays en développement devront donc rechercher d'autres moyens de financer leur agenda de développement économique et social.

29. L'investissement dans les capacités locales de production leur offre cette possibilité. Les exemples fournis dans la section précédente mettent en lumière l'importance du développement industriel et de la croissance économique pilotés par le secteur privé pour le développement durable et l'atténuation de la pauvreté. Dans bien des pays en développement, le manque d'investissements dans les secteurs productifs continue toutefois à entraver le développement d'une industrie compétitive. Il faut donc reconnaître et faire connaître l'importance de ces secteurs.

30. L'ONUDI a participé activement à plusieurs mécanismes interorganisations pour mettre en lumière l'importance que les investissements visant à développer les capacités productives revêtent pour la réalisation des OMD. Le groupe interorganisations sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat constitue une telle enceinte de sensibilisation. Agissant en coopération avec les membres du groupe, l'ONUDI espère stimuler la discussion et l'échange de vues sur la contribution des secteurs productifs à la réalisation des OMD, afin d'augmenter à terme les investissements et les ressources destinés à ces secteurs.

31. L'ONUDI joue aussi un rôle actif au sein de l'équipe spéciale des objectifs du Millénaire pour le développement du Groupe des Nations Unies pour le développement qui s'emploie à fournir des éléments stratégiques pour examen au sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2010. L'équipe spéciale a publié un certain nombre de documents sur chacun des objectifs. L'ONUDI y a contribué en particulier par des études de cas et des stratégies qu'elle avait utilisées avec succès pour atteindre l'objectif 7, agissant en association avec d'autres organismes des Nations Unies dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les commissions régionales. L'ONUDI a aussi participé au Groupe interorganisations sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est chargé d'examiner les questions posées par le suivi des OMD, notamment la mise au point de systèmes d'information sur les indicateurs des OMD, les résultats du suivi des OMD au niveau mondial et le renforcement des capacités au niveau des pays. Par l'intermédiaire de ces mécanismes interorganisations, l'ONUDI s'est employée à

appeler l'attention sur la nécessité de prévoir systématiquement des cibles et indicateurs concernant les secteurs productifs, ce qui oblige à rendre compte de l'avancée de ces secteurs. Par ailleurs, l'ONUDI est désormais considérée comme devant fournir une contribution au rapport de l'équipe spéciale chargée des lacunes en matière de réalisation des OMD, qui doit cerner les obstacles qui empêchent de progresser plus vite vers la réalisation des cibles spécifiées dans l'objectif 8.

32. Afin d'honorer l'engagement général consigné dans les OMD et d'autres objectifs de développement approuvés sur le plan international, il est indispensable de tirer des enseignements des actions passées. La tourmente économique actuelle montre que face aux avantages découlant de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, il existe des coûts non négligeables dont pâtissent les plus démunis. Les gouvernements des pays en développement ne peuvent continuer à s'en remettre à l'aide publique au développement et au financement à des conditions de faveur pour assurer le développement social et économique. Ils doivent jouer un rôle clef dans le processus de développement de leurs propres pays en appuyant l'industrialisation, l'accroissement de la valeur ajoutée, de l'agriculture et des services et le renforcement des capacités techniques et humaines.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

33. Le Conseil voudra peut-être prendre note des renseignements fournis dans le présent document.
